

**OBJET PARC URBAIN DE LA TRINITE
 (tranche paysagère sud-est)**

PROGRAMME DE TRAVAUX

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Par Délibération du 23 juin 2000, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution d'une première tranche de travaux consistant, sur la totalité des 10 hectares de la zone, et conformément au projet de l'équipe de paysagiste CORAJUD-SODEXI, à la mise en place de terre végétale amendée, à l'engazonnement du site et à la réalisation de l'installation d'arrosage.

Par délibération en date du 20 octobre 2000, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre en incluant notamment la réalisation des clôtures au titre du programme de la tranche ferme des travaux.

Par Délibération du 30 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'exécution de la deuxième tranche travaux décomposée en trois phases, à savoir :

- plantations,
- structures, génie civil, revêtement de sol, mobilier urbain,
- aménagement des parkings,

pour un montant de 3 500 000,00 € TTC.

Aujourd'hui, les travaux de la tranche ferme ont été exécutés et les travaux de la première phase de la deuxième tranche, en l'occurrence les plantations, ont débuté en septembre 2005 et se termineront mi 2007.

Il est donc proposé de réaliser sur la zone géographique Sud du Parc les aménagements de surfaces concernant les structures, génie civil, revêtement de sol, mobilier urbain, constituant pour partie la deuxième phase des travaux de la deuxième tranche pour un montant estimé à 1 126 845,00 € HT décomposé en deux lots :

- Lot 1 / Maçonnerie
 réseaux
 revêtement de sol pour un montant estimé de 679 845,00 € HT,
- Lot 2 / Eclairage public
 - . tranche ferme pour un montant estimé de 205 500,00 € HT.
 - . tranche conditionnelle pour un montant estimé de 241 500,00 € HT.


Je vous demande donc :

- d'approuver le dossier PRO-DCE relatif à la réalisation aux travaux d'aménagement de surfaces constituant pour partie la deuxième phase des travaux de la deuxième tranche ;
- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux ;

- d'autoriser la passation des marchés de travaux à l'issue de la consultation dans la limite de l'estimation totale des travaux de 1 126 845,00 € HT et la signature par la SODIAC, mandataire de la Commune, des marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
LE DEPUTE-MAIRE
LE SECRETAIRE GENERAL

LE DEPUTE-MAIRE
Victor
René-Paul VICTOR


OBJET **PARC URBAIN DE LA TRINITE**
(tranche paysagère sud-est)

PROGRAMME DE TRAVAUX

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-15 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le dossier PRO-DCE relatif à la réalisation des aménagements de surfaces constituant pour partie la deuxième phase des travaux de la deuxième tranche.

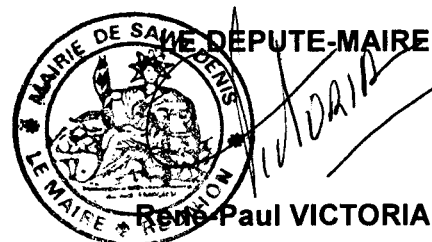
ARTICLE 2

Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux.

ARTICLE 3

Autorise la passation des marchés de travaux à l'issue de la consultation dans la limite de l'estimation totale des travaux de 1 126 845,00 € HT et la signature par la SODIAC, mandataire de la Commune, des marchés correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint Denis, le **02 AVR. 2007**



Carrefour Gimat

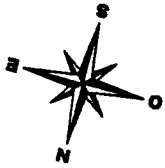
Zac Finette

Ravine Patatesa Durand

Limite du Parc

Immeuble Futura

TRAVAUX GENIE CIVIL
2007



Carrefour à feux
Bd Sud - route digne

Médiathèque

